



CANADIAN
MUSEUMS
ASSOCIATION

ASSOCIATION
DES MUSÉES
CANADIENS

Sous-comité de la défense des intérêts

Mandat

Approuvé par le Conseil d'administration de l'AMC le 31 janvier 2024

Le **Sous-comité de la défense des intérêts** a pour mandat d'examiner les résultats attendus de l'AMC en matière de défense des intérêts (notamment la Journée sur la colline, les demandes de politiques, les propositions pré-budgétaires et l'examen de la Politique nationale des musées), et de faire des recommandations à la direction afin d'augmenter la valeur de la défense des intérêts pour l'AMC et ses membres.

On s'attend à ce que le comité se réunisse virtuellement deux ou trois fois par an, vraisemblablement en fonction des échéanciers de la défense des intérêts (p. ex., la Journée sur la colline, les propositions pré-budgétaires), et à ce que le mandat se termine le 31 décembre 2025.

Les personnes siégeant au comité ne reçoivent aucune rémunération et aucun déplacement n'est prévu, mais tout déplacement ou autres dépenses seront remboursés conformément aux politiques de l'AMC.

La langue de travail du comité sera l'anglais.

Le Comité est chargé d'examiner l'information et les propositions du gestionnaire principal – Défense des intérêts, et de consultants externes, et de faire des recommandations au Conseil d'administration et à la directrice générale.

Le Sous-comité de défense des intérêts doit :

- Examiner le présent mandat;
- Examiner les échéanciers de la Défense des intérêts;
- Proposer des moyens d'améliorer le programme;
- Recevoir et examiner les recommandations faites par le personnel ou des membres sur les améliorations potentielles à apporter au programme de Défense des intérêts;
- Assurer la confidentialité des délibérations du Sous-comité de la défense des intérêts;
- Tenir à jour les procès-verbaux de toutes les réunions et faire parvenir au besoin un rapport écrit au Conseil d'administration de l'AMC.

Le Sous-comité de la défense des intérêts sera composé de :

- Un (1) membre du Conseil d'administration actuel de l'AMC, qui officiera en tant que président;
- Trois (3) à cinq (5) membres de l'AMC ayant des connaissances et de l'expérience en matière de défense des intérêts;
- La directrice générale actuelle sera invitée à siéger d'office au comité.

Soutien du personnel

- Dnyanesh Kamat, gestionnaire principal – Défense des intérêts, agira à titre de soutien du personnel pour le comité.
- L'AMC fournira un soutien administratif au comité, entre autres pour l'établissement des échéanciers, l'élaboration de l'ordre du jour et la rédaction des procès-verbaux, au besoin.